

Renvoi aux comités des finances et d'instruction publique de la pétition d'une société populaire qui réclame le retrait des enfants des suspects et leur transfert dans des écoles nationales, en annexe de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des finances et d'instruction publique de la pétition d'une société populaire qui réclame le retrait des enfants des suspects et leur transfert dans des écoles nationales, en annexe de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794).

In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 453;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34971_t1_0453_0000_20

Fichier pdf généré le 15/05/2023

aussi le *vulgaire sacerdotal* a-t-il ouvert de grands yeux et de grandes oreilles pour voir et entendre un ministre du culte catholique déclarer publiquement qu'il avait choisi une compagne et qu'il la prenait en son nom. Il est vrai que tant et si longtemps les prêtres ont vécu de la propriété des autres !... Mais cet étonnement stupide a été de courte durée; quelque soit la surprise des sots, elle ne survit pas ordinairement à une action raisonnable. On a vu marier le curé et tout le monde est persuadé maintenant que l'acte d'union est fait et parfait. Tel est l'ascendant de la raison, quand elle est mise en œuvre.

Le citoyen Duhamel avait toujours joui de l'estime des vrais patriotes; il vient de la justifier pleinement. Son épouse est vertueuse, simple et modeste, et tous deux en donnant l'exemple des vertus conjugales mériteront aussi bien de la nature que de la société. S. et F. »

LE CARPENTIER.

P.S. Je joins aux lettres de prêtrise du ci-devant curé de Port-Malo, celles d'un ancien Bernardin âgé de 72 ans (1). Ce vieillard respectable, le citoyen François La Genest, étonné d'avoir été prêtre si longtemps a mieux aimé se réconcilier tard que jamais avec la raison. Il a les plus grands droits à l'assistance nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

73

La société populaire et républicaine de la commune d'Estissac (3) annonce que les citoyens de cette commune ont déposé, pour les défenseurs de la patrie, 227 chemises, 2 couvertures de laine, 3 draps, 14 serviettes, 3 nappes, 12 paires de bas de coton, qui ont été envoyés au district de Troyes: un encensoir a aussi été déposé, les cloches sont descendues, et l'on attend le moment de leur fonte pour les envoyer saluer les despotes coalisés contre nous. Cette société demande que le nom d'Estissac soit changé en celui de Val Libre (4).

74

Les citoyens de toutes les communes du district de Sarrebourg déposent sur l'autel de la patrie 157 marcs 4 onces 6 gros de vermeil, 362 marcs 4 onces d'argenterie, 37 marcs de galon fin, 62 livres de cuivre doré, 554 livres et cinq croix dites de Saint-Louis. Ils ont envoyé en outre à Metz 4669 livres de cuivre. C'est lorsque l'ennemi menaçait de toutes parts leurs foyers; c'est en quelque sorte au bruit du canon, qu'ils sont allés chercher dans leurs temples ces monuments de la superstition pour les fondre dans le creuset national. Ils applaudissent aux travaux de la Convention, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable (5).

(1) Pièces jointes (pl. 912, p. 25 à 28).

(2) Bⁱⁿ, 19 pluv.

(3) Aube.

(4) J. unin., n° 1541; Bⁱⁿ, 21 pluv. (suppl^t).

(5) C. Eg., n° 540; Bⁱⁿ, 19 pluv.

75

Le district de Muret, département de la Haute-Garonne, fait passer des lettres de prêtrise qui lui ont été remises par le ci-devant curé de la commune de Beaufort (1).

76

La société populaire du Donjon (2) demande à porter le nom de Val Libre.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

77

Le vérificateur en chef de la fabrication des assignats, informe la Convention qu'il sera brûlé aujourd'hui pour 30 millions de livres en assignats démonétisés, provenant des échanges (4).

78

Une société populaire demande le séquestre de tous les gens suspects, et une loi qui retire leurs enfans d'entre leurs mains, pour les transférer dans les écoles nationales, où ils recevront une éducation républicaine.

Renvoyé aux comités des finances et d'instruction publique (5).

79

Un citoyen qui a eu l'honneur de commander l'artillerie, au combat qui fut livré aux anglais à la redoute de l'Aiguillette, et dont la prise décida du sort de l'infâme Toulon, fait part qu'étant venu dans ses foyers, pour se guérir de ses blessures, il a trouvé son père dans les fers. Après avoir fait un grand éloge du patriotisme de son père, il demande sa liberté.

Renvoyé au comité de sûreté générale, chargé de faire justice à ce citoyen (6).

80

On renvoie au ministre de la guerre une pétition tendante à obtenir l'échange d'une partie du bataillon de la Seine-Inférieure qui a été faite prisonnière (7).

(1) J. Sablier, n° 1126.

(2) Allier.

(3) M.U., XXXVI, 317; C. Eg., n° 539; J. Matin, n° 548; Ann. patr., n° 403.

(4) M.U., XXXVI, 317; Bⁱⁿ, 19 pluv.; Mess. soir, n° 539; Ann. patr., n° 403; J. Matin, n° 548; Audit. nat., n° 503; J. Sablier, n° 1125; C. Eg., n° 539; J. Lois, n° 498.

(5) J. Sablier, n° 1126; J. Fr., n° 502; J. Lois, n° 499.

(6) J. Sablier, n° 1126; Audit. nat., n° 503.

(7) J. Sablier, n° 1128.